



Consequences de l'action en contestation de paternité

Par **BEBEJJ**, le **20/10/2008** à **09:12**

Bonjour

Dans le cas d'une contestation de paternité, quels droits reste-t-il au père à qui il a été reconnu la non-filiation?

Le père de ma dernière a reconnu sa fille volontairement 15 jours avant son 1er anniversaire. Par voie judiciaire l'exercice de l'autorité parentale (visite, résidence, hébergement, pension) a été fixée.

Il a entamé une action en contestation.

Il se demande s'il peut garder légalement cette exercice hormis le paiement de toute pension quelque soit la réponse de l'expertise. Quel droit reste-t-il au père dans le cas où la filiation n'est pas prouvée? La reconnaissance tombe-t-elle d'elle-même au cas où il est prouvé qu'il n'est pas le père?

malgré ses doutes sur sa paternité il veut garder ses droits de visite vis-à-vis de celle qu'il considère comme sa fille. et veut tout de même la reconnaître.

nous n'avons jamais vécu ensemble et avons cessé de nous voir au cours du 9ème mois de notre fille.

merci

Par **jeetendra**, le **20/10/2008** à **10:07**

bonjour, si par la voie judiciaire le monsieur a été déclaré comme n'étant pas le père de l'enfant, il n'y aura plus de lien juridique à l'avenir ni avec l'enfant encore moins avec sa mère, quid de la contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant puisque le lien de filiation n'existe plus, j'ai écrit un article sur la filiation dans mon blog sur legavox.fr lisez le, cordialement